Sécurité transfusionnelle et autosuffisance en sang dans la Communauté

1994/2228(COS) - 21/12/1994 - Document de base non législatif

Dans ce document, la Commission passe en revue à la fois les grands bienfaits émanant de l'usage thérapeutique des produits sanguins et donc, de leur absolue nécessité dans le monde médical d'aujourd'hui, mais aussi les grands dangers impliqués par la transfusion du sang dans la Communauté. A cet égard, elle émet un certain nombre de réflexions sur les moyens d'améliorer la sécurité transfusionnelle et envisage une série de mesures commumautaires afin de réduire les risques de transmissions de maladies graves telles que SIDA, hépathites A, B et C, syphilis, borréliose, malaria ou septicémie. Pour y parvenir, la Commission invite tout d'abord à une plus grande prise de conscience des dangers de la transfusion. Elle estime qu'il est nécessaire de sensibiliser davantage la population sur l'utilisation du sang et du plasma, sur les précautions à prendre pour maximiser la sécurité et sur les mesures à prendre pour atteindre l'autosuffisance sanguine. Elle invite les Etats membres à appliquer des critères de sélection sévères dans la sélection des donneurs de sang et, dans le cadre de la libre circultaion du sang dans la Communauté, d'harmoniser les procédures de sélection des donneurs en vigueur dans les Etats membres afin d'apporter une plus grande garantie des produits sanguins d'origine communautaire. Dans la même sens, la Commission évoque la possibilité d'harmoniser les systèmes de tests pratiqués sur les dons de sang et de plasma. La Commission souhaiterait parallèlement que des études soient réalisées sur l'utilisation des prodiuts sanguins du point de vue du patient (notamment dans le cadre des médicaments dérivés du plasma humain), du donneur, de l'autosuffisance (en garantissant une utilisation optimale du sang et du plasma), des bonnes pratiques cliniques et des implications financières. La Commission évoque également la nécessité de mettre en place un système d'hémovigilance basé sur un réseau de centres de transfusion européens liés aux agences épidémiologiques afin de déterminer la part de risque (et à terme d'éliminer le risque) impliqué par la transfusion des agents infectieux du sang. Prochaines étapes : Du fait de la circulation intracommunautaire du sang et des produits sanguins, il apparâit nécessaire de définir une stratégie communautaire du sang visant à : - élaborer des politiques scientifiquement fiables et des procédures communes de sélection des donneurs de la Communauté; - utiliser des tests de dépistage efficaces, validés et fiables dans toute l'Europe; - élaborer des critères d'évaluation de qualité et de bonnes pratiques de fabrication pour la collecte et la transfusion du sang et le suivi des patients; - mettre en place un système d'hémovigilance pour la collecte des données épidémiologiques se rapportant à la filière tranfusionnelle; - élaborer à l'intention des professionnels de la santé des programmes éducatifs sur l'utilisation optimale du sang; - encourager la diffusion d'informations sur le sang et sur les procédures de collecte, de traitement et de transfusion du sang par des actions de sensibilisation.